

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

AMENDEMENT

N° AC73

présenté par

M. Breton

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.